## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement Section des Installations Classées

Commune de BEZINGHEM

\_\_\_\_

Projet de modification de l'unité de méthanisation existante soumise à enregistrement

S.A.R.L LA MARGUERITE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La **S.A.R.L LA MARGUERITE** dont le siège social se situe 65, rue d'Esgranges - 62650 BEZINGHEM, a déposé une demande d'enregistrement pour son projet de modification de la méthanisation existante située à la même adresse.

Conformément au code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 26 janvier 2024.

Le dossier est consultable en mairie de **BEZINGHEM** sise Chemin Départemental 127, commune d'implantation du projet, du 26 février 2024 au 25 mars 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (lundi de 19h00 à 20h30 et le jeudi de 14h30 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr">pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr</a>, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.